



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3244 — Mardi 16 Décembre 2008

— 13<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - 2

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES – SOTRAPIL – 2

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATTIJARI BANK 2008 » 3-5

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE 5

### AVIS DE NOTATION

FITCH ABASSE LA NOTE A LONG TERME DE LA CTIA ET LA PLACE SOUS SURVEILLANCE NEGATIVE 6

### COURBE DES TAUX

7

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

8

## COMMUNIQUES DE PRESSE

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

*Siège social : 16, avenue Jean Jaurès -Tunis*

La réunion du conseil d'administration de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING se tiendra le jeudi 18 décembre 2008, il fixera la date de la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital social de 12,5 à 15 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'une action nouvelle gratuite contre cinq (5) anciennes et ce, avant le 31 décembre 2008, en application de la décision de l'A.G.E du 26 avril 2007.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AC - 42

— \*\*\* —

### Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL -

*Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain -1003 TUNIS El khadhra -*

La Direction Générale de la SOTRAPIL informe les actionnaires et le public qu'il a été décidé pour des considérations de rentabilité économique, de remplacer le projet de pipeline devant relier la zone du Sahel à la Skhira par l'utilisation du pipeline existant Sidi Kilani / la Skhira moyennant les adaptations techniques nécessaires au mode du transport des produits raffinés.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le jeudi 27 Novembre 2008 a décidé ce qui suit :

1. Convoquer à titre exceptionnel, une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Décembre 2008 pour la réaffectation du résultat de l'exercice 2007 par le transfert de la somme de 495.066,509 dinars, représentant les dépenses faites par la société en 2007 au titre du projet Skhira le Sahel, du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés » au compte « Résultats reportés »,
2. Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18 Décembre 2008 pour :
  - ✓ annuler l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 15.730.000 dinars à 22.880.000 dinars décidée, dans le cadre du financement du projet Skhira le Sahel , par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juillet 2007 (incorporation de résultats reportés et de réserves et appel en numéraire) ;
  - ✓ annuler l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 22.880.000 dinars à 24.024.000 dinars décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Juin 2008 (par incorporation du compte « réserves pour réinvestissements exonérés » après affectation du résultat 2007 et de résultats reportés) ;
  - ✓ décider l'augmentation du capital social de la SOTRAPIL de 15.730.000 dinars à 16.359.200 dinars par incorporation du compte « réserves pour réinvestissements exonérés » après réaffectation du résultat de l'exercice 2007 et de réserves extraordinaires, et l'émission de 125.840 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 5 dinars chacune à attribuer aux actionnaires à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt cinq (25) actions anciennes. Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le détachement de coupon se fera avant le 31 Décembre 2008.

La Direction Générale de la SOTRAPIL communiquera, à chaque fois que cela s'imposera, sur l'avancement du projet dans sa nouvelle configuration.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AC - 41

EMISSION D'UN EMPRUNTOBLIGATAIRE**AVIS DES SOCIETES**VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATTIJARI BANK 2008 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE tenue le 24/06/2008 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires, pour un montant total de 150 millions de dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2008, 2009 et 2010 et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de ces emprunts.

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 11/09/2008 a décidé d'émettre une première tranche de 50 millions de dinars répartis comme suit :

- Attijari Bank 2008 catégorie A : 40 millions de dinars sur 15 ans à un taux fixe de 6,85%
- Attijari Bank 2008 catégorie B : 10 millions de dinars sur 20 ans à un taux fixe de 7,00%

**Dénomination de l'emprunt :** « ATTIJARI BANK 2008 »

**Montant :** Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 400 000 obligations
- Catégorie B : 100 000 obligations

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux fixes selon leur catégorie :

- Catégorie A d'une durée de 15 ans : 6,85% brut l'an
- Catégorie B d'une durée de 20 ans : 7,00% brut l'an

**Taux de rendement actuariel :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de :

- 6,85% pour les obligations de catégorie A
- 7,00 % pour les obligations de catégorie B

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 15 ans pour la catégorie A
- 20 ans pour la catégorie B

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de :

- 11,10 ans pour la catégorie A
- 15,89 ans pour la catégorie B

**Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts. La duration est de :

- 6,04 années pour les obligations de catégorie A
- 7,19 années pour les obligations de catégorie B

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture soit le 31/12/2008 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au 31/12/2008, soit la date limite de clôture des souscriptions.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel variant selon la catégorie de l'obligation :

- Catégorie A : 6,670 dinars par obligation et ce de la 1<sup>ère</sup> année jusqu'à la 14<sup>ème</sup> année et 6,620 dinars la 15<sup>ème</sup> année. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le 31/12/2023
- Catégorie B : 5,000 dinars par obligation et ce, de la 1<sup>ère</sup> année jusqu'à la 20<sup>ème</sup> année. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le 31/12/2028

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31/12 de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier paiement en intérêts et en capital aura lieu le 31/12/2009.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/12/2008** et clôturées sans préavis au plus tard le **31/12/2008**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises. En cas de non-placement intégral de l'émission au 31/12/2008 le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions..

**Remboursement anticipé** : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant dû à la date de sa réalisation augmentée des intérêts courus et non encore échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 24 décembre 2008 auprès d'ATTIJARI INTERMEDIATION, intermédiaire en bourse

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATTIJARI BANK 2008 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par ATTIJARI INTERMEDIATION, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK 2008 - (Suite)

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation** : Le présent emprunt n'est pas noté.

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** : La BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le n° **08-632** en date du **10 décembre 2008** est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque ATTIJARI DE TUNISIE, 95, Avenue de la liberté –1002- Tunis Belvédère, ATTIJARI INTERMEDIATION, intermédiaire en bourse, résidence OMAR, Bloc A, Montplaisir Ennasim -1073- Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

2008 - AS - 959

**AVIS DES SOCIETES (Suite)**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**HANNIBAL LEASE**

*Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki-Les Berges du Lac –1053– Tunis*

La société Hannibal Lease informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire réservée de son capital social de **10 000 000 de dinars**, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2008, a été réalisée par l'émission de **1 000 000 actions nouvelles** au prix de **11 dinars** l'action, soit **10 dinars de nominal** et **1 dinar représentant la prime d'émission**, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la société Hannibal Lease est ainsi porté à **20 000 000 de dinars** divisé en **2 000 000 actions** de nominal 10 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2008 - AS - 960

## AVIS DE NOTATION (\*)

### **Fitch abaisse la note à long terme de la CTIA et la place sous surveillance négative**

Fitch Ratings - Tunis – 16 décembre 2008 : Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de la Canado Tunisienne des Activités Agroalimentaires (CTIA) de 'CCC(tun)' à 'CC(tun)' et a placé cette note sous surveillance négative. La note nationale à court terme a été confirmée à 'C(tun)'.

L'abaissement des notes nationales de la CTIA reflète le renforcement du risque de défaut suite à l'arrivée à terme des premières échéances de remboursement en 2008 alors que la trésorerie et le cash flow généré ne permettent pas à la société de faire face à ses engagements à court terme. La CTIA a déjà rééchelonné le premier remboursement destiné à la Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) prévu fin octobre 2008 et l'a reporté à fin janvier 2009 dans l'attente d'une amélioration de sa liquidité. Néanmoins, la CTIA continue à subir des retards dans la mise en place de lignes de crédit. Ne disposant pas de liquidité immédiate ni de flexibilité financière, la société dépend entièrement, pour sa survie, de sa capacité à bénéficier du soutien de ses actionnaires et des banques. En outre, les problèmes de liquidité limiteront les projets de développement l'année prochaine, diminuant ainsi la croissance des revenus, des marges d'exploitation et du cash flow généré.

La mise sous surveillance négative de la note à long terme reflète le retard subi dans la mise en place des lignes de crédit et de l'augmentation de capital. Les notes pourraient être à nouveau abaissées si la société n'était pas en mesure de rembourser les dettes venant à échéance au cours des prochaines semaines ou si de nouveaux retards se produisaient dans la mise en place des lignes de crédit et de l'augmentation de capital. Fitch souligne que l'issue de la mise sous surveillance sera déterminée par une amélioration de la liquidité suffisante pour renforcer la capacité de la CTIA à faire face au service de sa dette.

CTIA bénéficie de l'aide apportée par l'actionnaire canadien pour soutenir les ventes et sécuriser les paiements. En outre, la capacité du projet à collecter des subventions importantes du gouvernement tunisien et de l'Agence Canadienne pour les Développement International (ACDI) sont autant de facteurs favorables aux notes de la CTIA. Les notes prennent en compte la nature de la production de la société, les tomates, qui bénéficient d'une consommation stable résistant aux cycles économiques. Les principales contraintes pesant sur les notes de la CTIA sont liées à la faible diversification de sa production, l'absence de marque propre, un pouvoir de négociation limité et son exposition à la fluctuation du coût des matières premières et à leur disponibilité.

La Canado-Tunisienne des Industries Agro-alimentaires est une société qui produit des tomates pelées en conserve. La production de la CTIA sera entièrement destinée à l'exportation vers le Canada, les Etats-Unis et l'Europe. La capacité de production nominale est estimée à 400 tonnes de tomates par jour.

Le rapport de notation de la CTIA sera prochainement disponible sur de l'agence [www.fitchratings.com.tn](http://www.fitchratings.com.tn)

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com). Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section « Code de Conduite » de ce site.

-----  
(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par Fitch Ratings qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 16 DECEMBRE 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	<b>5,242%</b>		
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		<b>5,260%</b>	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		<b>5,269%</b>	<b>1 002,447</b>
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		<b>5,346%</b>	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009	<b>5,356%</b>		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		<b>5,399%</b>	<b>1 016,400</b>
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	<b>5,617%</b>		<b>1 010,621</b>
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		<b>5,879%</b>	<b>1 008,662</b>
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		<b>5,963%</b>	<b>1 067,790</b>
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		<b>6,002%</b>	<b>1 102,951</b>
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		<b>6,100%</b>	<b>1 044,429</b>
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	<b>6,378%</b>		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	<b>6,296%</b>		<b>1 028,607</b>
TN0008000242	BTZc décembre 2018	<b>6,428%</b>		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	<b>6,816%</b>		<b>1 006,318</b>

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 15/12/2008	LIQUIDATIVE du 16/12/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	125,369	125,380		4,337 3,58%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,368	103,379	***	3,705 3,58%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,031	102,041	***	3,609 3,52%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	104,749	104,761	***	4,043 3,86%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,355	104,369	***	4,475 4,28%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,574	104,610	***	4,458 4,25%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,012	103,024	***	4,062 3,94%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	102,850	102,862	***	4,003 3,88%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	106,031	106,043	***	4,144 3,91%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	104,855	104,861	***	4,274 4,07%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	107,834	107,847	***	4,430 4,10%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	103,775	103,812	***	4,280 4,11%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,191	103,206	***	4,144 3,99%
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	105,721	105,724	***	3,919 3,69%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,259	104,271	***	4,121 3,94%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	105,700	105,710	***	4,047 3,82%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	106,042	106,060	***	4,078 3,84%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	103,938	103,949	***	3,725 3,58%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,165	105,178	***	4,240 4,03%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,220	104,256	***	4,249 3,95%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	102,870	102,884	***	4,691 4,50%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,572	103,585	***	3,585 3,58%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,390	103,403	***	3,403 3,40%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,185	101,207	***	1,207 1,21%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,138	1,139		0,037 3,36%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,812	10,813		0,414 3,98%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,395	10,396	***	0,400 3,84%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 102,779	102,835		2,835 2,83%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,347	102,361		2,361 2,36%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,290	100,300		0,338 0,34%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,419	41,431		1,569 3,94%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,110	30,113		1,180 4,08%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	71,974	72,388	***	-0,805 -1,09%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	102,105	102,315	***	19,267 22,77%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	1 021,523	1 023,830	***	170,214 19,57%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	61,358	61,152	***	-1,602 -2,48%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,320	100,131	***	1,614 1,57%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	56,834	56,851	***	2,093 3,73%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	43,828	43,871	***	-1,944 -4,12%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	49,564	49,415	***	2,360 4,87%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	93,348	93,511	***	2,419 2,58%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	92,064	92,398	***	5,012 5,63%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,199	13,253	***	0,924 7,28%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	71,207	71,698	***	4,463 6,58%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	188,384	189,406	***	24,019 14,20%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	107,547	107,178	***	-2,382 -2,09%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 414,318	1 414,258	***	218,714 17,98%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 634,620	1 618,996		153,841 10,50%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 138,733	135,533	***	5,388 4,07%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 132,254	130,234	***	4,585 3,55%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 122,550	122,014	***	8,403 7,09%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,559	1,534		0,138 9,89%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,379	1,360		0,065 5,02%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 728,603	7 480,864	***	-1 261,694 -14,23%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	10,949	10,924	***	0,665 6,28%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,557	11,533	***	1,115 10,44%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	12,838	12,809	***	2,086 19,17%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	11,801	11,814	***	1,581 15,00%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 99,943	98,796	***	1,209 1,21%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 101,621	100,052	***	1,312 1,30%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,320	103,198	***	3,564 3,53%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	12,700	12,781		2,206 20,86%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 053,780	1 047,753		28,732 2,82%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 360,158	5 323,253		323,253 6,47%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 112,544	110,935		10,935 10,94%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 103,344	101,016		1,016 1,02%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 024,123	1 019,316		19,316 1,93%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	100,880	101,131		1,131 1,13%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	468,185	469,641		-30,359 -6,07%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 105,661	104,779		4,779 4,78%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	96,471	96,486		-3,514 -3,51%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,125	100,167		0,167 0,17%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,156	100,195		0,195 0,19%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,227	100,245		0,245 0,25%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 100,200	100,007		0,007 0,01%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 99,785	99,319		-0,681 -0,68%

\* S.C. :SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

## BULLETIN OFFICIEL

## DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

## IMPRIMERIE

du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :

Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU